



Dossier de presse

Lundi 14 novembre 2022

L'arbre en ville à Grenoble: Préserver et densifier le patrimoine arboré



Aujourd'hui, Grenoble compte environ 32 000 arbres dont la moitié est constituée d'arbres d'alignement et l'autre d'arbres dans les parcs et les squares. Depuis 2014, la Ville plante plus d'arbres qu'elle n'en coupe et met en œuvre différentes actions pour conserver et intensifier le patrimoine arboré de Grenoble.

En 2022, la Ville a travaillé une politique ambitieuse autour de l'arbre avec 11 actions identifiées comme prioritaires. Concrètement, il s'agit de repenser la palette végétale, de créer de nouveaux espaces à planter, de laisser plus de place pour la pousse d'arbres, planter davantage et mieux préserver les arbres. En parallèle, la sensibilisation et la participation des habitants, des habitantes, des acteurs et actrices du territoire viennent renforcer cette stratégie. La semaine de l'arbre créée en 2021 vise ainsi à dialoguer et collaborer avec une multitude d'acteurs et actrices afin d'informer et débattre de la place de l'arbre en ville.

L'ARBRE EN VILLE: 11 ACTIONS PRIORITAIRES

La stratégie autour de l'arbre menée par la Ville se décline autour de deux volets : la préservation (5 actions) et l'intensification (6 actions) du patrimoine arboré.

► PRÉSERVER LE PATRIMOINE VÉGÉTAL

1. Protéger les arbres dans le PLUi

Au printemps 2022, la métropole de Grenoble a choisi d'apporter des modifications du PLUi (Plan Local d'Urbanisme). La municipalité en a ainsi profité pour optimiser la préservation de son patrimoine végétal. Un inventaire et un classement des arbres remarquables de la ville (en particulier sur les espaces publics) est en cours afin de compléter l'inventaire existant et de donner un statut juridique de protection aux arbres et espaces végétalisés qui présentent un intérêt particulier de conservation. Dans ce contexte, la Ville recherche la diversification de l'utilisation des outils de protection du PLUi. Un tiers de la canopée grenobloise se trouve sur les propriétés privées. Certains arbres du domaine privé peuvent être qualifiés de «remarquables», c'est-à-dire qu'ils se différencient par un intérêt particulier (taille, âge, rareté botanique, vertus écologiques, esthétiques ou encore historiques). Il s'agit d'un élément du patrimoine qui mérite d'être protégé, notamment dans les milieux urbains où il est d'autant plus menacé.

Les habitants et habitantes qui pensent détenir un arbre remarquable dans leurs espaces privés peuvent le signaler à la Ville à travers un formulaire en ligne : <https://www.grenoble.fr/2568-recensement-des-arbres-remarquables-de-grenoble.htm>.

Dans le cadre de Capitale Verte, un partenariat a par ailleurs été établi avec France Nature Environnement (FNE) pour organiser des visites de quartiers avec des habitant-es sur la thématique des arbres remarquables.

2. Soigner et sécuriser les arbres

La Ville suit de manière individuelle chacun de ses arbres. Ils sont tous identifiés et bénéficient d'un contrôle périodique d'expert-es spécialisé-es pouvant demander des travaux de nettoyage, de haubanage, de coupe et d'élagage garantissant la sécurité des usagers et usagères.



Sommet de la Bastille, drone © Ville de Grenoble 2022



Arrivée des brebis de la Ville au parc Bachelard/Champs-Élysées en vue de l'éco-pâturage © Auriane Poillet, Ville de Grenoble 2022

3. Valoriser pour protéger les arbres

Les arbres sur l'espace public font fréquemment l'objet de dégradations, volontaires ou non (vandalisme, travaux, accidents de la route, etc.). Pour mieux les protéger, la Ville a adopté en conseil municipal de février 2022 un barème national d'évaluation de la valeur des arbres, qui fait référence nationale en matière d'évaluation de la valeur de l'arbre.

Le « Barème de l'arbre VIE-BED » permet une protection du patrimoine arboré :

- ▶ De façon préventive en leur donnant une valeur et en la communiquant en amont de travaux réalisés à proximité par exemple ;

- ▶ De façon curative, lors de constatation de dégâts. À la suite d'une dégradation sur un arbre, le barème d'évaluation VIE-BED permet de calculer le montant de l'indemnité du dédommagement que la Ville de Grenoble est en droit de réclamer à l'auteur-riche des dégâts causés aux arbres.

Cette initiative collective a déjà été adoptée par plusieurs collectivités et expert-es de l'arbre (les villes de Lyon, Orléans, Nancy et l'Office National des Forêts par exemple).

Ce barème est un outil accessible librement et gratuitement sur le site internet (www.baremedelarbre.fr). En adoptant ce barème, la Ville de Grenoble se réserve le droit de l'appliquer à l'ensemble des arbres appartenant à la Ville de Grenoble et à tous ceux gérés par la collectivité, hors arbres métropolitains.

4. Tailler naturellement les arbres

La Ville fait évoluer ses pratiques d'élagage. Un travail de taille plus douce est actuellement mis en place. Il s'agit de travaux architecturaux sur l'arbre, en opposition aux tailles drastiques, afin de valoriser le houppier et de conserver au mieux les services rendus par l'arbre, notamment l'ombrage durant l'été. Cette pratique contribue à réduire les îlots de Chaleur Urbains.

LE RÔLE DES MOUTONS

Sur le site de la Bastille, se trouvent environ 5000 arbres. Un cheptel de moutons assure l'entretien du site afin de limiter la pousse d'indésirables et les risques incendies, de faciliter le travail des agent-es et de respecter le site.

Au printemps 2022, la Ville a acquis son propre troupeau composé de 10 moutons de race rava. Cette race, originaire du massif central, est très docile, résistante au froid, aux maladies et a une alimentation très diversifiée. Ce mouton est donc très adapté pour l'entretien des espaces verts.

Les avantages de l'éco-pâturage :

- ▶ Les animaux sont compagnons du jardinier, plus silencieux que les machines d'entretien et ne consomment pas de gasoil
- ▶ Le sol est préservé
- ▶ Les habitant-es peuvent profiter d'un spectacle habituellement réservé aux zones rurales... dans la ville !



Parc Jean Verlhac, Villeneuve, drone © Ville de Grenoble

5. Reconnaître les services écosystémiques des arbres

Végétaliser les pieds d'arbres permet à de nombreuses espèces animales et végétales de s'y installer. La Ville se donne pour objectifs d'agrandir les fosses de plantations, de protéger le pied des vieux arbres, de redonner un sol vivant aux arbres disposant de trop peu de terre et d'empêcher les dégâts racinaires et sur les collets des arbres lors des travaux. Pour les plantations, les aménageur-euses cherchent à former des continuités végétales en plantant les arbres sur des bandes de terre continue et non plus dans des « carrées » discontinus.

PLANTATION D'ARBRES: L'IMPORTANCE DU CHOIX DU SOL

Pour se développer en sol urbain, un arbre a besoin, à la plantation, d'un volume de **18m³** de terre en mélange avec de la pierre.

► DENSIFIER LE PATRIMOINE VÉGÉTAL

6. Créer des bosquets boisés

La Ville développe une nouvelle façon de planter des arbres afin d'obtenir un effet boisé proche de celui d'une forêt, de créer un effet végétal plus rapide et de maximiser la biodiversité. En février 2022, à l'occasion d'un chantier ouvert au public, les habitant-es et associations du quartier Mistral à Grenoble ont participé à la plantation de nombreux arbres (au total 5000 très jeunes arbres ont été plantés). Une centaine d'enfants et une cinquantaine d'adultes du quartier ont participé à cette plantation collective.



Chantier ouvert au public (COP) pour la plantation d'arbres sur le talus du mur anti-bruit de l'A480, rue Albert Thomas, quartier Mistral. © Auriane Poillet, Ville de Grenoble 2022

7. Augmenter les plantations

La surface de la canopée grenobloise doit s'accroître afin d'améliorer le bien-être des habitant-es. La Ville augmente chaque année le nombre de plantations d'arbres. En 2021 et 2022, **1400** arbres ont été plantés sur les espaces publics.

8. Impliquer les habitant-es via le don d'arbres

Grenoble compte **200** hectares d'espaces verts privés qui ne sont parfois que de simples pelouses à l'intérêt limité pour rafraîchir la ville et développer la biodiversité.

Le don d'arbres à des propriétaires privé-es permet ainsi de végétaliser la ville, là où la collectivité n'a pas accès. En plantant des arbres sur les parcelles privées, la Ville renforce son action et les bénéfices sont alors démultipliés :



Don d'arbres aux habitant-es © Sylvain Frappat, Ville de Grenoble, 2021

- ▶ Lutte contre les îlots de chaleur : un arbre de taille moyenne rejette près de **100** litres d'eau par jour sous forme de micro-gouttelettes,
- ▶ Séquestration carbone,
- ▶ Limitation de l'érosion des sols,
- ▶ Biodiversité renforcée en ville,
- ▶ Amélioration de la qualité de l'air, captation des poussières et particules de pollutions...
- ▶ Accès à la nature et connaissance du végétal par les habitants et habitantes,
- ▶ Embellissement et convivialité de l'espace.

EN CHIFFRES

- ▶ Les propriétés privées représentent **1/3** de la canopée grenobloise.
- ▶ **600** arbres à donner cette année
- ▶ **23** essences différentes (chênes, cerisier, érables, merisier, pins, saules, tilleul, abricotier, figuier, pêcher, poirier...)
- ▶ + de **260** arbres donnés en 2021
- ▶ **200** hectares de parcelles privées dans Grenoble
- ▶ **80** arbres réservés à la Gendarmerie (Caserne Léon Blum) pour une plantation participative avec les familles des gendarmes

9. Déminéraliser la ville

Grenoble entreprend la déminéralisation des surfaces urbaines (parkings, cours d'écoles...) lors de ses aménagements en enlevant la couverture minérale, en végétalisant et en déconnectant les eaux de pluie des réseaux. Créer ces nouveaux points de verdure permet ainsi notamment d'installer de nouveaux points de fraîcheur dans la ville (diminution des Ilots de Chaleur Urbains), d'infiltrer directement l'eau dans les sols et de réduire l'effet d'albédo. La Ville porte de nombreux projets de plantations et déminéralisation réalisés, en cours ou à venir : Cour de l'école Clemenceau, Places aux enfants, plantation de 450 arbres début 2023 vers le rond point Pierre et Marie Curie.

10. Adapter et diversifier la palette végétale

La Ville conduit aussi une politique de diversification des espèces plantées. Située au carrefour de 3 climats (montagnard, continental et méditerranéen), Grenoble mène des expérimentations sur ses plantations de végétaux pour tester et optimiser leur implantation et leur adaptation aux changements climatiques actuels et futurs. Lors de ces aménagements, la Ville favorise notamment l'implantation d'essences locales et méridionales. La diversification des types de plantation permet aussi de s'adapter au climat et aux besoins de demain, comme le besoin d'une ville nourricière.

DIVERSITÉ DES ESSENCES

Parmi les quelques **500** espèces, les essences les plus représentées à Grenoble sont les érables, les platanes et les pins. On retrouve de plus en plus de chênes, féviers, arbres à miel et aulnes.

11. Recourir à l'urbanisme tactique

La Ville œuvre activement pour valoriser la vacance des surfaces en amont des travaux d'aménagements urbains, notamment pour proposer une végétalisation transitoire (par exemple, à l'Abbaye, à Alpes-congrès). Des friches sont utilisées pour cultiver, les espaces sont parfois pré-végétalisés et une végétalisation hors-sol est créée pour occuper des espaces minéraux en attente de mutation. La flore et la faune dans leur ensemble sont impactées, d'où l'intérêt de développer une gestion plus naturelle des espaces verts afin que les espèces trouvent refuge et une capacité de résistance par des habitats plus nombreux.